

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 20384

présenté par

M. Fuchs, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier, M. Zgainski et les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants)

ARTICLE 2

I. – Compléter l’alinéa 3 par les mots :

« de cinquante-cinq ans et plus ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la fin de l’alinéa 4.

III. – En conséquence, à l’alinéa 5, après le mot :

« âgés »

insérer les mots :

« de cinquante-cinq ans et plus ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 14, après le mot :

« âgés »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement rédactionnel est de corriger un problème d'absence de force normative, en effet la référence au qualificatif « âgés » n'a pas de contenu juridique précis chacun étant « âgé » d'un certain nombre d'années.

A l'appui de ce constat notons qu'il n'y a pas d'autres références aux « salariés âgés » dans le code du travail, exceptée à l'article L. 2242-21 6° que l'alinéa 10 de ce même article 2 du projet de loi entend justement supprimer.

Quand il s'agit de désigner les salariés dits « séniors », citons le code de la sécurité sociale qui fait référence aux « salariés de 50 ans et plus » et aux « salariés de 55 ans et plus »

L'apport poursuivi par cet amendement de bons sens est de gagner en cohérence et de satisfaire à un impératif de rigueur juridique et de compréhension par le plus grand nombre.